



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 25 octobre 2013 à 20 h 30

Le vingt-cinq octobre deux mille treize, sept membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{me} Suzanne Bouychou, MM. René Strémon et Maurice Monge.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Florence Gallois, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, Sylvie Chardon, MM. Romain Philippe, Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lommer / M^{me} Gallois à M. Lefèvre.

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée à une date ultérieure.

La séance est levée à 20 h 40.

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 31 octobre 2013 à 20 h 30

Le trente et un octobre deux mille treize, sept membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{me} Suzanne Bouychou, MM. René Strémon et Maurice Monge.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Florence Gallois, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Romain Philippe, Christophe Chéron, M^{me} Sylvie Chardon.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lommer / M^{me} Gallois à M. Lefèvre / M^{me} Chardon à M. Amant.

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Le quorum n'ayant pas atteint lors de la séance du 25 octobre 2013, le Conseil Municipal se réunit ce jour pour le même ordre du jour et délibèrera quel que soit le nombre de conseillers présents. En revanche, pour le sujet n° 7, le quorum doit être atteint pour être délibéré.

I / Décision modificative pour les travaux de voirie rue Marinet

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour valider la décision de la Commission Voirie relative aux travaux supplémentaires, qui ont été exécutés par l'entreprise RAMERY de Laigneville, dans la rue Marinet, soit 102 m² de terrassement et bitumage d'entrées, pour un montant de 3 927€HT.

A ce effet, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 4 700 € du compte 2151 – programme 178 création de trottoirs rue de la Poste – afin d'approvisionner le compte 2151 – programme 174 – création de trottoirs rue Marinet.

10 conseillers sont « Pour »

II / Décision modificative pour l'achat du photocopieur

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour acquérir le photocopieur TOSHIBA Studio 281c, qui était installé dans le secrétariat de la mairie, au prix de l'euro symbolique, puisqu'il qu'il est arrivé au terme de sa location (contrat de 5ans).

A ce effet, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 1 € du compte 2151 – programme 178 - création de trottoirs rue de la Poste – afin d'approvisionner le compte 2183 – programme 179 – achat de matériel de bureau (photocopieur d'occasion).

10 conseillers sont « Pour »

III / Décision modificative pour l'achat de matériel d'outillage

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour acquérir une débroussailleuse ECHO professionnelle, en promotion, chez les Etablissements FLEURY de Gisors, pour un montant de 626,25 €HT.

A ce effet, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 750 € du compte 2151 – programme 178 - création de trottoirs rue de la Poste – afin d'approvisionner le compte 2158 – programme 181 – achat de matériel d'outillage technique.

10 conseillers sont « Pour »

IV / Remboursement de cartouches de CO² par le CSR

En fin d'année scolaire 2012/2013, quelques enfants du périscolaire ont déclenché, en jouant, l'alarme incendie de la Salle Socio-Culturelle provoquant ainsi l'ouverture immédiate des 3 hublots d'aération en toiture et le gaspillage de 2 cartouches de CO². Cet incident a été signalé au **Centre Social Rural** de Chaumont en Vexin (CSR) qui a assuré rembourser la commune de la dépense relative à l'achat de remplacement pour ces deux cartouches.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour accepter que le CSR rembourse la commune du montant de 2 cartouches de CO² déclenchées inutilement par les enfants en jouant dans la Salle Socio-Culturelle en juin 2013, soit un montant total de 58,60 €TTC.

Un titre de recettes sera émis par la Commune pour le CSR.

10 conseillers sont « Pour »

V / Travaux à l'école maternelle par un centre d'accueil éducatif

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour valider le choix de la Commission Bâtiment pour une première tranche de travaux exécutés par le Centre d'Accueil Educatif de Cormeilles en Vexin, courant septembre-octobre et correspondants aux lessivage, ponçage, pose de 2 couches de peinture sur trois fenêtres côté rue Marinnet de l'école maternelle, pour un montant total de 90 €(peinture comprise).

Il restera à exécuter les mêmes travaux sur les fenêtres et portes de l'école maternelle côté cour. Cette seconde tranche de travaux sera entreprise sur plusieurs mois à partir des congés scolaires de la Toussaint et jusqu'en Juillet 2014 afin de ne pas perturber l'enseignement des enfants pour un montant total de 164,72 €(peinture comprise).

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 100 € du compte 022 – dépenses imprévues – afin d'approvisionner le compte 65738 – subvention de fonctionnement aux autres organismes publics, pour le paiement de la première tranche des travaux, et donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention, de prévoir au budget prochain la somme correspondante à la seconde tranche des travaux et de mandater ces interventions.

*9 conseillers sont « Pour »
M. MONGE ne participe pas au vote*

VI / Séjour scolaire 2013/2014

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** que les enfants des classes CM1 et CM2 partent en « classe découverte » du dimanche 13 au vendredi 18 avril 2014 en Bretagne Sud (Loctudy).

Le montant du séjour est fixé à 12 690 €pour 27 élèves.

Une assurance annulation de 1,50 % du montant total du séjour sera contractée.

Le montant du séjour est donc de 12 880,35 €pour les 27 élèves, soit un montant de **12 280,35 €** subvention départementale de 600 €déduite, soit 454,83 €par enfant.

La commune prend en charge la moitié du prix du séjour par enfant, l'autre partie restant à la charge des parents, soit 227,42 €

Les 4 enfants scolarisés à Jouy sous Thelle mais domiciliés hors commune s'acquitteront du montant total du séjour.

Afin de faciliter les paiements, il est proposé aux familles d'échelonner les montants :

- de novembre 2013 à mars 2014, soit 5 échéances
- montant de l'échéance 45,49 €par enfant

Et pour les familles hors communes :

- de novembre 2013 à mars 2014, soit 5 échéances
- montant de l'échéance 90,97 €par enfant

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** verser un acompte au Centre d'accueil de Loctudy. Pour cela, la somme de 4 500 €sera transférée du compte 022 – dépenses imprévues – afin d'approvisionner le compte 6042 – achat de prestation de services.

10 conseillers sont « Pour »

Pour ce sujet, le quorum n'étant pas atteint, ce point ne peut être débattu et sera reporté lors d'une prochaine séance.

VII / Travaux de voirie rue Marinnet avec transfert de crédits (fin des travaux)

La séance est levée 21 h 15

Le 04 novembre 2013

Le Maire, Hervé LEFEVRE



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Renseignements utiles

Inscription sur les listes électorales et de population

Les inscriptions sur les listes électorales et de population ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présenter en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle.

Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1^{er} Septembre et le 31 Décembre de chaque année. N'attendez pas le dernier jour.

Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1997 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès leurs 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription **obligatoire** réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

Travaux de voirie

Les travaux de voirie impasse Jean Menault, rue de Saint-Clair sur Epte et rue de Jouy sous Thelle (hameau les Horgnes) seront exécutés, selon un précédent vote du conseil municipal, par l'entreprise EUROVIA du 18 novembre au 13 décembre 2013. Merci de bien vouloir réglementer vos sorties de voitures afin de ne pas gêner le bon déroulement de ces travaux.

Eclairage public

Le conseil municipal avait sollicité votre avis sur l'extinction ou non de l'éclairage public de 23 h à 5 heures.

Sur 430 foyers, seules 34 réponses ont été reçues dont 19 avis « Contre ».

Elagage des haies sur voies publiques et terrains privés

Les haies sur la voirie publique doivent être entretenues régulièrement afin de ne causer aucune gêne.

Mais, celles-ci doivent être également entretenues dans les terrains privés (en hauteur et en largeur). En cas d'indisponibilité, de contre-ordre le dialogue entre voisins est la meilleure des solutions avant d'en arriver à des conciliations, plaintes.....

Utilisation des engins à moteur

Il est rappelé que par arrêté du Maire, qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires rappelés ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,

Dimanches et jours fériés → de 9h30 à 13h00.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

Groupement d'achat fioul domestique

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la prochaine livraison groupée est prévue pour le **mercredi 11 décembre 2013**. Les habitants en seront informés plus précisément, en temps utile, par voie d'affichage (Mairie, Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Distribution du colis de Noël aux Anciens

La distribution du colis de Noël aux anciens de la Commune aura lieu le **Samedi 14 décembre 2013 à partir de 10 heures**. Les Membres du C.C.A.S. en ont la charge et nous vous remercions de leur réserver votre meilleur accueil.

Arbre de Noël de la Commune

Un spectacle à destination des enfants et de leurs familles se déroulera dans la Salle Socio-Culturelle le **dimanche 15 décembre 2013** en début d'après-midi.

Une information plus complète vous sera communiquée ultérieurement.

Ouverture d'une Auto-Ecole

Une auto-école a ouvert ses portes dans la Commune le Samedi 21 septembre 2013 au 172 rue de la Poste. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 06.03.52.46.34.

Votre Epicier ambulant

Monsieur Sébastien Dorey est épicier ambulant. Cet habitant de Jouy-sous-Thelle a repris et modernisé l'entreprise familiale, « **Le Panier Garni** », assurant ainsi le relais de son père et, de son arrière-grand-père qui sillonnaient déjà les rues du village en poussant une charrette à bras...

Pour plus de renseignements sur le circuit et les offres de l'épicerie, vous pouvez le contacter au 06 31 40 20 99.

Information S.C.O.T.

*"Les 42 communes de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle sont confrontées à des problématiques semblables de développement et soucieuses de préserver leur identité et leur cadre de vie au regard des évolutions urbaines observées à l'échelle régionale. L'élaboration du **Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)** est une occasion rare pour établir ensemble des perspectives de développement à l'horizon 2030, qui permettront d'optimiser le fonctionnement du territoire pour le bien-être de ses habitants et de ses acteurs socio-économiques."*

Ce sont les propos d'introduction de la lettre d'information SCOT d'Octobre 2013 qui a pour titre "**Pour un projet d'aménagement et de développement durables partagé (P.A.D.D.)**".

Vous pourrez consulter l'intégralité de cette lettre sur le site de la CCVT en la téléchargeant à l'adresse **<http://www.vexin-thelle.com/images/scot/bulinfooct02.pdf>**

Une exposition publique de présentation des principaux éléments du diagnostic du PADD se tiendra au siège de la CCVT et dans les mairies des communes de **Jouy-sous-Thelle** et de Montagny en Vexin. Vous êtes conviés à venir la consulter et à nous faire part de vos observations sur le registre ouvert à cet effet.

Nous comptons sur votre participation à cette concertation utile au devenir de notre territoire."

Bertrand GERNEZ,

1^{er} Vice-Président de la CCVT,

En charge de l'aménagement du territoire.